

▶ TRAVAIL EN HAUTEUR

RÉCEPTION CONFORMITÉ D'UN ÉCHAFAUDAGE FIXE

Arrêté du 21 décembre 2004 : le chef d'établissement dont le personnel utilise un échafaudage est tenu à l'exécution des vérifications pertinentes [...] vérification avant mise ou remise en service [...] vérification journalière [...] vérification trimestrielle.

OBJECTIFS

- ✓ Être en mesure de réaliser les différentes vérifications d'un échafaudage et d'établir les procès-verbaux, avant mise ou remise en service.
- ✓ Savoir quel échafaudage utiliser en fonction des travaux à réaliser et des contraintes.
- ✓ Savoir analyser les risques de chute de hauteur selon le lieu d'intervention.
- ✓ Être capable d'utiliser ses EPI pour intervenir dans un échafaudage, en toute sécurité, lors des différentes vérifications.
- ✓ Connaître la réglementation en vigueur.



CONNAISSANCES ACQUISES

- ✓ Sensibilisation aux risques de chute.
- ✓ Connaître la réglementation applicable régissant les travaux en hauteur et les échafaudages.
- ✓ Savoir analyser efficacement les situations de travail en hauteur.
- ✓ Régler correctement son harnais et effectuer le bon positionnement des différents accessoires.
- ✓ Connaître, comprendre les documents exigibles et la terminologie des échafaudages fixes.
- ✓ Maîtriser les différents points de contrôle d'un échafaudage pour établir le PV de réception.
- ✓ Connaître les mesures de prévention des risques de chute d'objets.

Durée de base : de 1,5 jours à 2 jours.
Nombre maxi de stagiaires : 12.
Déroulement : alternance théorie / pratique.
Population concernée : salariés intervenant en hauteur.
Un support sera remis à chaque participant.